

SEGMENTATION DES PLAQUES SUS-OCULAIRES CHEZ LA VIPÈRE ASPIC,

PAR M^{me} M. PHISALIX.

Nous avons précédemment indiqué les variations que nous avons observées dans l'écaillure céphalique de la Vipère aspic, dont nous avons eu l'occasion d'examiner plusieurs centaines d'individus chaque année⁽¹⁾.

Nous avons vu que ces variations portent : 1° Sur le nombre de rangées d'écaillés sous-oculaires, qui peut être réduit de 2 (forme type) à un seul, comme chez la Vipère berus, ou plus rarement atteindre 3, comme nous l'avons récemment vu sur un spécimen reçu de Bourgogne pendant l'été dernier ; 2° Sur la segmentation plus ou moins complète des plaques céphaliques (frontale et pariétales) qui sont, dans la forme type, subdivisées en un grand nombre de petites écailles non carénées, ou au contraire restent indivises, comme chez la Vipère berus type, tous les intermédiaires existant d'ailleurs entre ces formes extrêmes. Les plaques abritant le globe de

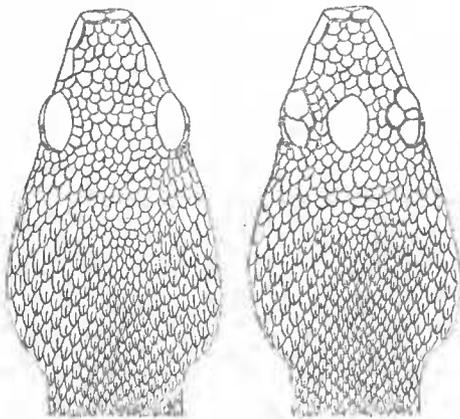


Fig. — Face supérieure de la tête de la Vipère aspic; la figure de gauche représente le type de l'espèce, celle de droite représente l'anomalie des plaques sus-oculaires segmentées (d'après M^{me} Phisalix).

l'œil, ou sus-oculaires, seules restent indivises. C'est du moins ce qui, à notre connaissance, a toujours été observé jusqu'ici.

Or, chez un de nos sujets, provenant des environs des Laumes (Côte-

(1) M^{me} PHISALIX, Variations observées dans le revêtement écailleux de la tête chez la Vipère aspic; comparaison avec la Vipère berus et la Couleuvre vipérine. (*Bull. du Muséum*, mai 1924, n° 4, p. 263-268, 1 pl.).

d'Or), nous avons vu les deux plaques sus-oculaires segmentées en petites écailles irrégulières, 3 à gauche, 4 à droite, ainsi que le représente la figure ci-jointe, où l'on pourra comparer cette disposition avec celle de la forme type. Des deux côtés, l'extrémité postérieure des écailles, représentant la plaque sus-oculaire, ne dépasse pas la verticale passant par le bord postérieur de l'œil, rentrant ainsi dans la normale, quant à l'extension postérieure de la plaque sus-oculaire.

Le sujet présente en outre, entre les sus-oculaires, un écusson, reste de la plaque frontale, écusson caractéristique de la variété Delalande, la plus répandue après la forme type. Les autres caractères sont absolument normaux quant au nombre de rangées d'écailles sous-oculaires; l'anomalie ne porte donc que sur la segmentation des plaques sus-oculaires, remarquable par son extrême rareté.